

# Le projet éducatif

Art R227.23, R227.24 et R227.26 (CASF)

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur et fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre

il est élaboré par l'organisateur qui est garant de sa mise en œuvre.

## Pourquoi ?

Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants.
- aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition.
- aux fonctionnaires, sous l'autorité du ministre, chargé du contrôle des ACCEM :
- de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil,
- d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs



dater et signer le projet

utiliser une démarche participative permettrait l'adhésion du plus grand nombre

## Pour qui ?

**Il doit être obligatoirement communiqué aux familles et aux fonctionnaires chargés du contrôle des structures. Art.R227.9**



Il peut être donné aux différents partenaires de l'action.

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques.  
Il détermine les orientations du projet pédagogique.

**Les équipes doivent être informées des moyens financiers et matériels qu'ils ont à disposition.**



les moyens peuvent être détaillés dans le projet éducatif.

## Quoi ?

### Le contenu du projet éducatif

Obligations	Conseils /exemples
<p>Identification de l'organisateur</p> 	<p>l'organisateur peut indiquer dans le projet éducatif :</p> <p><b><u>Son “statut” :</u></b></p> <p>Un mouvement de jeunesse, un comité d'entreprise, une collectivité territoriale, une association de parents, une association d'insertion sociale...</p> <p><b><u>sa vocation :</u></b></p> <p>Organiser des loisirs et des vacances pour tous, favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire, promouvoir une activité spécifique (exemple :activités scientifiques et techniques), proposer une action éducative en complément de l'école, proposer des produits touristiques...</p>
<p>Comment est organisé la remontée de l'information du ou des directeurs vers l'organisateur (précisez les modalités..)</p>	<p>Exemple: mails, téléphone, réunions avec compte rendu, bilan écrit, transmission du projet pédagogique</p>
<p>objectifs éducatifs concernant la vie collective, les activités, les besoins physiologues et psychologiques et de l'accueil de public spécifique</p> 	<p><b>Exemple :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,</li> <li>- développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides,</li> <li>- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,</li> <li>- favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie.</li> </ul>